

////////////////////////////////////
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU GICAM

Jeudi, le 16 mai 2019
Douala, Immeuble siège

DISCOURS DU PRESIDENT DU GICAM
Monsieur Célestin TAWAMBA

////////////////////////////////////

**Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue à la présente assemblée générale.

Elle revêt deux particularités :

D'une part, nous inaugurons aujourd'hui la nouvelle périodicité de nos assemblées générales ordinaires. De fait, au lieu de deux assemblées générales ordinaires par an, le GICAM, désormais, tiendra au moins une assemblée générale ordinaire par an, et au plus tard le 30 juin, conformément aux nouveaux statuts du Groupement adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre.

D'autre part, nous accueillons, comme Invité Spécial, le Ministre du Commerce, Son Excellence Luc Magloire Mbarga Atangana. Il nous honorera d'une intervention portant sur la problématique de la protection et de la promotion de l'industrie locale.

Excellence Monsieur le Ministre,

Merci d'avoir spontanément marqué votre accord à notre invitation. Les membres du GICAM et moi sommes heureux de votre présence à notre rendez-vous annuel, en dépit d'un emploi du temps fort chargé.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de poursuivre mon propos, qui sera circonscrit à cinq (5) points principaux :

- Les récents développements de la conjoncture économique et sociale,
- Une revue succincte de notre action au cours des quatre premiers mois de l'année 2019, étant entendu que l'intervention que fera un peu plus tard le Secrétaire exécutif, apportera davantage de détails,
- La Loi des Finances 2019, la réforme en cours du Cameroun Business Forum (CBF) et, plus généralement, les relations avec l'Etat,
- La situation financière du Groupement
- Le contrat du GICAM avec ses Membres.

I CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le récent accord intervenu entre l'équipe du FMI en mission au Cameroun et les Autorités de notre pays sur des mesures économiques et financières devraient favoriser l'approbation, en juin prochain, de la quatrième revue du Programme économique de la Facilité élargie de crédit (FEC).

Si nous devons nous satisfaire de cette bonne nouvelle, il faut cependant souligner, comme nous l'avons mis en évidence lors de précédentes interventions, que la situation des entreprises, en ce début d'année 2019, continue de se dégrader. Les difficultés s'accumulent et perdurent du fait d'une fiscalité qui demeure élevée, confiscatoire et injuste et parfois tracassière, du poids de la dette intérieure dont le taux de remboursement reste faible, de l'aggravation des coûts des facteurs du fait de la dégradation de nos infrastructures, etc.... Comme facteurs aggravants de la détérioration du tissu économique, les crises sécuritaires ont mis à mal des régions et des pans entiers de notre économie et, plus récemment, la crise des devises est venue s'ajouter à la longue liste des handicaps qui pénalisent les entreprises.

Permettez-moi de dire quelques mots sur ces deux crises :

Crise des devises

A la suite de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes en vigueur depuis quelques mois déjà et malgré les assurances données par la BEAC quant à la disponibilité des devises, nous nous heurtons plutôt à un rationnement.

Ce rationnement des devises se traduit par des délais d'exécution des transferts beaucoup plus longs, qui passent de 2-3 jours à 2 semaines minimum, et même vont jusqu'à plusieurs mois pour d'autres. De plus, des coûts supplémentaires sont enregistrés, qui portent sur les taux des commissions de transfert, les taux d'achat des devises et divers frais bancaires. Et enfin, les procédures sont devenues plus longues et complexes, et les entreprises étant souvent dans l'obligation de produire une documentation volumineuse. Ceci, au demeurant laisse supposer des manœuvres dilatoires dans le but de gagner du temps avec comme conséquence le rallongement des délais de paiement. Au final, ce sont les encours de transferts non exécutés auprès des banques qui s'accumulent, totalisant même plusieurs milliards de Fcfa pour certaines entreprises.

La rencontre GICAM – APECCAM – BEAC, organisée au mois d'avril, n'a pas permis de dissiper doutes et inquiétudes. L'on assiste à une sorte de partie de ping-pong dans laquelle et les banques commerciales et la BEAC, se rejettent la responsabilité de ces dysfonctionnements.

Si l'on peut comprendre les motivations qui ont justifié la mise en place de cette nouvelle réglementation – luttés contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, obligation de rapatriement des devises par les banques -, il n'en demeure pas moins que son application est un obstacle au déploiement de l'activité économique compte tenu des effets pervers engendrés : ralentissement des activités des entreprises, perte de crédibilité auprès des fournisseurs étrangers,

menaces sur le risque-pays, qui sans cesse fait courir le risque d'une dévaluation du Fcfa.

Crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

La crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est d'abord une rupture dans la trajectoire de paix qui a toujours été celle du Cameroun. Ensuite, elle se caractérise par d'importantes pertes en vies humaines dont des civils, des forces de sécurité et des séparatistes, de nombreux déplacés ainsi des réfugiés en grand nombre au Nigéria. Son impact économique est considérable : des entreprises ferment, des entreprises réduisent la voilure, des entreprises sont l'objet de rackets, des matériels et équipements sont détruits, des usines sont incendiées, les pertes de chiffre d'affaires ne cessent d'augmenter, les pertes sèches s'accumulent, etc.

C'est une catastrophe économique qui s'est ainsi abattue dans ces Régions où des zones de no man's land se sont créées. De plus, les dégradations économiques débordent des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, avec des ramifications de plus en plus nombreuses sur le reste du pays.

Le GICAM procède actuellement à la mise à jour de l'étude publiée il y a près d'un an sur l'impact économique de la crise du NoSo. Elle sera mise à disposition dans les tout prochains mois. Au-delà des propositions et intentions de dialogue qui émergent face aux drames humains et politiques que nous vivons, il convient de signaler que l'entreprise paie un lourd tribut économique. Le temps qui passe depuis le déclenchement de la guerre est un coût pour les entreprises, et les incertitudes pèsent de plus en plus sur le moral des chefs d'entreprises. Temps perdu et incertitude sont des notions préjudiciables à l'activité des entreprises, il y a manifestement urgence à ce qu'un terme soit mis à cette crise.

II L'ACTION DU GICAM SUR LA PÉRIODE 1^{ER} JANVIER – 15 MAI 2019

Comme je l'annonçais dans mon intervention du mois de décembre 2018, et en droite ligne de nos missions de services, d'intelligence économique et d'influence, notre action patronale

a été engagée par la poursuite et/ou la concrétisation des projets ci-après :

1. Livre Blanc du GICAM sur l'économie camerounaise

La rédaction du Projet de Livre Blanc est achevée. Jusqu'au 31 mai, il est en phase de relecture. Il sera publié au terme de ce processus.

2. Débat Patronal

Nous avons institué un nouveau rendez-vous du GICAM. Nous l'avons baptisé : le Débat Patronal. A la différence de l'ancienne formule « Dîner-Débat », il s'agit d'un débat suivi d'un dîner, et non d'un débat et d'un dîner simultanés, ce qui à priori facilite la concentration sur les discussions.

Notre ambition est d'en faire un espace attractif de réflexions, de partages des connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, sur les enjeux de développement économique et du secteur privé. C'est ainsi qu'il accueille, outre les membres et des investisseurs décideurs du secteur privé, des responsables du monde politique et des institutions internationales.

La première édition du Débat Patronal a été organisée le 17 avril dernier et avait pour thème : « Le Fcfa : atout ou frein à l'émergence des pays de la Zone CEMAC. Le Secrétaire exécutif y reviendra dans son intervention.

3. Digitalisation des services

Le chantier de transformation digitale a été effectivement engagé. La plate-forme MyGICAM en est l'un des premiers aboutissements. Une seconde étape consistera dans la dématérialisation de l'accès à certains services. Je n'en dirai pas plus, l'Administratrice Reine Essobmadje Mbang nous en parlera tout à l'heure.

III LOI DES FINANCES 2019 / RELATIONS AVEC L'ETAT

Loi des Finances 2019

Notre environnement fiscal reste inadapté et dissuasif pour les entreprises et les investisseurs potentiels. C'est le résultat de sa complexité, de son caractère injuste, de la faible garantie des droits du contribuable, de son caractère confiscatoire, des coûts liés au suivi de l'administration de l'impôt et du contentieux, d'un système fiscal inadapté car doté d'une fiscalité basée sur le chiffre d'affaires et d'un taux d'imposition globale de 57,7% en 2017 selon l'Enquête Doing Business 2018.

Malgré plusieurs contacts et rencontres avec le Ministre des Finances en 2018, et malgré une restitution prometteuse du Ministre des Finances de l'examen des propositions de réformes fiscales du GICAM, nous n'avons pas obtenu les améliorations souhaitées, nos doléances ont été insuffisamment pris en compte.

Cependant les bonnes prédispositions du Ministre des Finances ainsi que sa volonté sans cesse affichée d'être du côté de l'entreprise nous laissent entrevoir des réponses positives à nos doléances. Aussi, nous avons souhaité que le Ministre des Finances puisse convoquer le Comité bipartite MINFI – Secteur privé, afin que nous puissions ensemble apporter des aménagements à la mise en œuvre de certaines dispositions de la LF, et surtout asseoir les bases d'une meilleure concertation pour la Loi de Finances 2020.

Dialogue Etat – Secteur privé

Lors du dernier CBF au mois de mars, nous avons noté avec satisfaction les changements intervenus dans la nouvelle formule du CBF, avec la nouvelle dynamique insufflée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ces changements, portant à la fois sur la forme et le fond, combinaient des séances en plénière et en ateliers et, résolument, démarquait cette 10^{ème} Edition du CBF, des éditions précédentes. En l'occurrence, le CBF n'est plus cette grande foire où l'on assistait à un dialogue de sourds entre le secteur privé et le

gouvernement, donnant aux chefs d'entreprises l'impression de perdre leur temps.

Au mois de mars dernier, approfondissant la réflexion sur le CBF et ses mécanismes d'intervention, nous avons adressé au Premier Ministre de nouvelles propositions pour la mise en place d'un nouveau cadre global de dialogue public – privé. Plus qu'un simple mécanisme de dialogue, le cadre proposé traduit notre volonté de repenser la relation avec l'Etat dans sa globalité et de consacrer la légitimité, la place et le rôle des acteurs du Secteur privé au dialogue.

A cet égard, le Patronat que nous sommes est l'émanation du secteur privé, il fédère les entreprises qui y adhèrent sur la base du volontariat. Le caractère volontaire de l'adhésion à une association patronale ou professionnelle constitue la garantie que celle-ci est véritablement représentative de ses adhérents et qu'elle bénéficie de toute la légitimité pour les représenter, les défendre, et promouvoir leurs intérêts, sans restriction, sans craintes, assurée qu'elle est du mandat à elle confiée par les membres. Ce sont ces considérations qui déterminent la légitimité, la place et le rôle du Patronat dans le dialogue Etat – Secteur privé. Du coup, l'on ne manquera pas de souligner ceci : l'on ne saurait être en temps plein un homme politique et à temps partiel représenter le secteur privé, et l'on ne saurait non plus être du public et représenter dans le même temps le secteur privé !!!

Forts de ces attributs, la Coordination Patronale, et le GICAM en particulier, se met à la disposition du Gouvernement pour refonder entièrement et améliorer le dialogue Etat – Secteur privé.

IV SITUATION FINANCIERE DU GICAM

Nous avons engagé le processus de redressement financier du GICAM, au travers duquel nous cherchons à reconstituer des marges de manoeuvre budgétaires conséquentes pour assurer la solidité financière du Groupement et garantir sa capacité d'action.

Le Plan de redressement repose sur trois piliers : (i) une optimisation financière des activités actuelles (ii) un accroissement significatif des ressources par un accroissement tout aussi significatif de l'effectif des membres ainsi que des services marchands, (iii) un effort important de gestion et de rationalisation des dépenses.

Et afin de mesurer distinctement l'efficacité des trois périmètres d'action du GICAM, nous avons introduit, en début d'année, une nouvelle présentation des comptes :

- Le GICAM des activités courantes
- Le GICAM des Unités spécialisées (CDPME, CAG) qui doivent être nécessairement excédentaires,
- Le GICAM des Projets et des Programmes (PROMOTE, Débat Patronal, FIAC, SUNREF...)

L'effort de redressement commence à porter des fruits. C'est ainsi qu'en 2018, l'excédent brut d'exploitation a été de +48,2 millions Fcfa contre -382,5 millions en 2017, soit une amélioration de 431 millions Fcfa. D'une perte de près de 460 millions en 2017, le résultat net encore déficitaire s'établit fin 2018 à -44,1 millions Fcfa après la prise en compte de dotations aux amortissements dont le montant s'élève à FCFA 88 millions.

Malgré ces progrès importants, le GICAM n'est pas encore à l'équilibre, et nous sommes encore loin de notre ambition qui est de dégager, dans un horizon proche, un excédent budgétaire annuel de l'ordre de 150-200 millions.

Or, nous continuons de perdre de la valeur alors que d'un point de vue trésorerie et investissements, nous avons les priorités suivantes portant entre autres sur (i) la récupération des arriérés de cotisations qui sont évalués à Fcfa 95,5 millions de FCFA à ce jour, (ii) le paiement progressif des dettes fournisseurs, (iii) des investissements sur le CAG ainsi que dans la digitalisation du GICAM, (iv) le recrutement de personnels à forte valeur ajoutée (fiscalité, juriste, (v) la maintenance de l'immeuble Siège du Groupement, (vi) la constitution d'une réserve de trésorerie d'au moins 50 millions pour faire face au décalage des encaissements.

Compte tenu de ces priorités et de la forte exigence d'un GICAM en Action face aux enjeux et défis actuels, et du caractère peu ou prou aléatoire du paiement des cotisations des membres, mais étant donné un endettement bancaire nul, nous serons peut-être amenés à soumettre au Conseil d'administration le recours à un emprunt moyen terme de l'ordre 100 millions de Fcfa sur 5 ans. Ceci garantira le rythme et les moyens des actions du GICAM pendant que le plan de redressement portera ses fruits et permettra son remboursement intégral sans difficultés majeures.

Avec ces servitudes et attributs, et avec la détermination qui nous anime, la mise en œuvre réussie de ce plan de redressement financier est un impératif pour faire du GICAM l'outil privilégié du Patronat pour la défense et la promotion du secteur privé.

V LA RELATION GICAM - MEMBRES

Mes chers amis, ensemble, nous avons accompli des progrès dans nos efforts pour notre travail de sensibilisation sur la cause et la promotion de l'entreprise. Mais, nous devons aller plus loin et plus vite encore, et nous assurer que nous recherchons constamment des résultats concrets et à fort impact pour les entreprises.

Ayant pris le parti de réinventer le GICAM, nous avons entrepris de revisiter la relation avec les membres. A cet égard, au mois de février 2018, nous avons mis en place un nouveau contrat entre les membres et le Groupement, dans lequel nous visons une plus grande proximité avec les membres, une réactivité accrue à leurs sollicitations et une forte proactivité dans le cadre de nos missions d'influence.

Dans cette optique, et je me permets de le répéter, nous devons sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes plongés du fait de l'insuffisance des données fiables, cohérentes et scientifiquement élaborées.

C'est votre droit le plus absolu, que nous parlions en vos noms, que nous portions vos problèmes et que nous soumettions vos requêtes aux Pouvoirs publics. En retour, le Groupement doit régulièrement disposer des informations fiables de ses membres telles que le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée, les effectifs, les investissements réalisés. C'est bien le minimum nécessaire dont nous avons besoin pour conduire efficacement nos travaux d'études, d'enquêtes, de publications et de plaidoyers et, à cet égard, être toujours en situation de mettre en évidence la force que constitue notre réseau de membres. C'est pourquoi, dès la semaine prochaine, nous entrerons en contact avec vous pour obtenir ces informations au titre des trois derniers exercices.

Chers amis,

Au total, le Cameroun a besoin d'un secteur privé dynamique, soutenu par un patronat puissant et indépendant. L'autonomie financière est une condition nécessaire à l'indépendance.

Les données quantitatives et qualitatives sont une condition à la pertinence de notre communication et de nos plaidoyers. Assurons ces deux types de ressources à notre Groupement !

**Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

Au moment où je m'apprête à mettre un terme à mon propos, je mesure combien l'année 2019 est déjà difficile.

Nous avons engagé des actions visant à renforcer la gouvernance interne et la capacité de réflexion et d'influence du Groupement. Nous poursuivons de manière constante et soutenu le processus redressement et de consolidation de notre situation financière. Ce sont des acquis qu'il convient de préserver. C'est le lieu pour moi de rendre un hommage appuyé aux Commissions, au Conseil d'administration et à vous tous, pour votre disponibilité et votre implication.

Mais, il importe, dans la poursuite réussie de notre action, d'aller plus vite et plus loin. D'ores et déjà, je peux rappeler certains rendez-vous qui nous attendent :

1° Je l'ai dit, le Livre Blanc sera publié prochainement. Ce sera un document de référence pour nous. Sa sortie sera un moment important dans la mesure où nous aurons à le soumettre aux feux des critiques de nos interlocuteurs,

2° Nous devons nous assurer de la cohérence du pilotage de notre action avec l'élaboration du Plan de développement stratégique du GICAM au tout début de la seconde moitié de l'année. Ce sera notre boussole au plan opérationnel,

3° Les processus en cours visant l'amélioration du dialogue Etat – Secteur privé vont requérir de nous un suivi et une attention soutenus, y compris pour l'affirmation de notre identité et du rôle du Patronat,

4° En relation avec ce qui précède, nous devons nous donner les moyens de peser véritablement dans l'élaboration de la Loi des Finances 2020. Ce sera l'un des marqueurs de la qualité de la relation du Groupement avec l'Etat.

Ce n'est pas tout. Au-delà de ces actions et publications, j'aimerais que nous ayons tous la pleine conscience de ce que nous représentons en tant que porte-parole du Secteur privé, ainsi que des devoirs que ce statut implique.

C'est pourquoi, nous, Conseil d'administration, réaffirmons notre détermination commune, malgré ces moments de crises aiguës, à défendre vigoureusement les intérêts des entreprises et à pousser à l'amélioration rapide de leur compétitivité.

Aujourd'hui que la politique prime sur tout, que les tensions sociales s'exacerbent, et que le moral des chefs d'entreprise est au plus bas, nous ne saurions nous résoudre à la banalisation des mots « crises », « violences », « pertes ». Vous pouvez nous faire confiance, rien ne nous fera reculer pour faire valoir la cause juste de l'entreprise. Avec plus de courage et d'engagement que par le passé, nous mettrons tout en œuvre pour que l'entreprise s'affirme davantage comme le garant de la prospérité économique, ainsi que de la diversité camerounaise et de la cohésion sociale.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Célestin TAWAMBA
Président